

SERVICE ENFANCE JEUNESSE DE MIREVAL

MODALITÉS DES RÉSERVATIONS SUR L'ESPACE FAMILLE



ALP | RESTAURATION | ALE

sejm@mireval34.fr - 06.34.26.70.37



L'Accueil de Loisirs Périscolaire (ALP) est ouvert le matin (7h30 à 8h50) le midi (11h50 à 13h50), le soir (17h à 18h30) et le mercredi (7h30 à 18h30)

ALP

Accueil de **L**oisirs **P**ériscolaire

Lundi ; Mardi ; Jeudi ; Vendredi

Mercredi



Clôture : 24 heures avant la date

Clôture : 15 jours avant la date

Les périodes d'inscriptions (sont définies afin que les familles inscrivent leur(s) enfant(s) sur l'espace famille.

Le respect des périodes est important afin de garantir : une qualité dans l'accueil des enfants, la commande des repas, la programmation et le respect du taux d'encadrement délivré par le Service Départemental Jeunesse Engagement Sport (SDJES) et la Protection Maternelle et Infantile (PMI).

Le Service Enfance-Jeunesse ne prendra en compte ces modifications que si les demandes respectent les modalités décrites ci-dessus.

L'Accueil de Loisirs Extrascolaire (ALE) est ouvert pendant les vacances scolaires (7h30 à 18h30).

ALE

Accueil de Loisirs Extrascolaire

Lundi ; Mardi ; Mercredi ; Jeudi ; Vendredi

L'inscription débute 1 mois avant la période des vacances sur l'Espace Famille



Clôture : 2 semaines avant la période des vacances

Les périodes d'inscriptions (sont définies afin que les familles inscrivent leur(s) enfant(s) sur l'espace famille.

Le respect des périodes est important afin de garantir : **une qualité dans l'accueil des enfants, la commande des repas, la programmation et le respect du taux d'encadrement** délivré par SDJES et la PMI.

Le Service Enfance-Jeunesse ne prendra en compte ces modifications que si les demandes respectent les modalités décrites ci-dessus.

RESTAURATION

Scolaire

1/2

La restauration : l'inscription peut se faire de sur **toute l'année scolaire** ou « **de vacances à vacances** ». Les périodes d'inscriptions sont définies afin que les familles puissent inscrire leur(s) enfant(s) sur l'Espace Famille. **Une fois la date des inscriptions clôturée, les effectifs seront communiqués à THAU RESTAURATION et les repas commandés.**

Inscription : à partir du 30 juin 2021

Période : Mardi 2 septembre au
vendredi 22 octobre 2021



Clôture : Vendredi 30 juillet 2021

Inscription à partir du 23 août 2021

Période : Lundi 8 novembre au vendredi
17 décembre 2021



Clôture : Mercredi 6 octobre 2021

Inscription : à partir du 18 octobre 2021

Période : Lundi 3 janvier au vendredi 18
février 2022



Clôture : Mercredi 1er décembre 2021

RESTAURATION

Scolaire

2/2

Inscription : à partir du 20 décembre 2021

Période : Lundi 7 mars au vendredi 22
avril 2022



Clôture : Mercredi 2 février 2022

Inscription : à partir 21 février 2021

Période : Lundi 9 mai au vendredi 6 juillet
2022



Clôture : Mercredi 6 avril 2022

Toutes demandes exceptionnelles devront se faire uniquement par mail au Service Enfance Jeunesse :

- 7 jours avant la période pour commander un ou plusieurs repas supplémentaires
- 15 jours avant la période pour annuler un ou plusieurs repas.

Le Service Enfance-Jeunesse ne prendra en compte ces modifications que si les demandes respectent les modalités décrites ci-dessus.

Les familles ont la possibilité de **modifier ou d'annuler leur inscription**, sur l'espace famille **avant la date limite d'inscription**. Passé ce délai, il faudra prendre contact **directement avec le Service Enfance-Jeunesse via l'Espace Famille, par mail ou par téléphone**. Une inscription à l'avance permet d'anticiper la réservation des repas, le taux d'encadrement et d'avoir une qualité dans les activités proposées aux enfants.

ABSENCES

ALP | RESTAURATION | ALE

En cas d'absence de votre enfant, la famille doit prévenir le SEJM.



48 heures **avant** par voie postale ou par mail. Si ce délai n'est pas respecté, le montant de l'inscription reste dû.

En cas de maladie de votre enfant, la famille doit fournir au service le certificat médical de l'enfant dans les plus brefs délais.



Au plus tard 48 heures après l'absence, par voie postale ou par mail. Si ce délai n'est **pas respecté**, le montant de l'inscription reste dû.